

FOISCHES *Info*

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - Octobre 2013 - N° 8



Rentrée scolaire

Cette rentrée scolaire 2013/2014 s'est déroulée sous les meilleurs auspices. L'effectif est en hausse puisque 15 élèves sont inscrits cette année à l'école de Foisches.



Comme les années précédentes, elle fonctionne sous la direction de Madame Haussard et de Christelle, employée communale.

Souhaitons à nos jeunes élèves une bonne et fructueuse année scolaire.



Périscolaire et cantine

Le conseil municipal à la majorité a décidé de créer un accueil périscolaire, ainsi qu'une cantine pour répondre aux attentes des parents des enfants scolarisés à l'école de Foisches.

M. Jouniaux a été chargé par le conseil de la mise en place des deux structures.

La périscolaire a pris place dans la salle n° 1 de la Mairie et la cantine est actuellement à la salle polyvalente, en attendant d'être accueillie dans la pièce accolée à

la périscolaire, dès la pose d'un évier et d'un lave-mains, pour répondre à la législation en cours.

De plus le conseil municipal a décidé de prendre en compte une partie des repas à savoir 2,50 € par repas et le périscolaire est gratuit pour les enfants scolarisés à Foisches.

Mesure qui a permis de mettre toutes les chances de notre côté pour conserver notre école.



Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél. : 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34
mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Le mardi de 18h00 à 20h00
Le vendredi de 18h30 à 19h30

Semaine du goût

Cette année la semaine du goût a eu lieu à Foisches le vendredi 18 novembre dans la salle de la périscolaire, sur le thème des céréales et des fruits secs. Les ateliers étaient tenus par 2 bénévoles du CODA (Comité d'animation) Sandra et Colette, et Paule l'animatrice de la périscolaire. Les enfants ont pu déguster du pop-corn, du pain aux céréales et des crêpes avec de la farine de sarrasin. L'animation s'est achevée avec un petit questionnaire sur les différentes activités proposées.



Box multi-usages

Pour des petites quantités. L'accès des box : gravier, sable et compost est libre dans un premier temps et réservé uniquement aux **habitants de Foisches**. Pour des quantités plus importantes de sable ou de gravier, des bons sont à votre disposition à la Mairie. Pour le compost, afin de satisfaire tout le monde sans être obligé de recourir à des conditions d'accès, il vous est demandé de faire preuve de civisme et de respect des lieux. Merci à tous.

Rappel : Le compost ne peut être utilisé pur. Plus d'informations dans le guide d'utilisation ci-joint.



VOTRE COMMUNE

Fête du village

La fête du village a débuté le vendredi soir par un bal animé par le D.J Arno venu de Belgique. Le samedi après-midi était consacré à un concours de pétanque qui a réuni 16 équipes. Le soleil était également de la fête.

La journée s'est terminée, sous le chapiteau, par un repas (assiette de charcuterie d'Hargnies + crudités à volonté) et une soirée dansante sur le thème des années 90.

200 personnes ont profité de cette organisation pour le prix dérisoire de 6 €.

Le Dimanche, nous avons eu moins de chance, puisque la pluie est venue tout perturber. Heureusement que le vin d'honneur était servi à 11 h 00 à la salle polyvalente!

L'après-midi s'est poursuivi sous le chapiteau avec les sosies de Johnny Hallyday et de Claude François. Le concours de belote avec 28 équipes, a clôturé la fête du village 2013.



Points sur les travaux

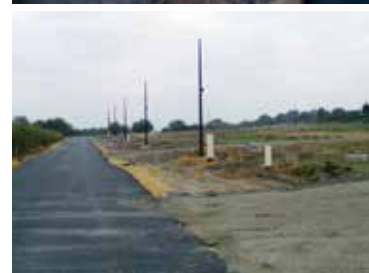
Depuis le 24 juin dernier, les engins de terrassement ont pris possession du terrain situé au lieu-dit « les coutures », destiné à accueillir le futur lotissement.

Les travaux ont duré 3 mois pour la première phase : le décapage des sols, les terrassements, l'enfouissement des réseaux en tranchées et la pose des lanternes d'éclairage public.

Et en second lieu, après les travaux de construction des pavillons, les finitions avec la pose des bordures, la mise en œuvre des enrobés et la remise en place de la terre végétale.

L'ensemble des travaux est estimé à 780 460 €.

Le lotissement est composé de six parcelles de 12 ares à 14 ares, la totalité des parcelles a fait l'objet d'une option d'achat par des habitants de la commune.



Compte rendu du conseil municipal 2013

SÉANCE DU 26 AVRIL

AJOUT D'UN AÉROTHERME A GAZ SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 voix contre de Messieurs DUBOIS et DUTHOIT, retient le devis de la société HOULLE ARDENNES relatif à l'ajout d'un aérotherme à gaz dans la salle polyvalente et dont le montant TTC s'élève à 5 134,43 €.

Monsieur DUTHOIT vote contre cette délibération tant que les châssis de la salle polyvalente ne seront pas changés. Il informe le conseil qu'il y a des courants d'air qui passent par les châssis. Le Conseil demande à Monsieur DEBOWSKI de contacter la société VANNIER et LAURENT pour l'établissement de devis.

ÉTAT RELATIF À LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÛ PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

(application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005)

Installations d'infrastructures de télécommunications existantes au 31 décembre 2012. En fonction des permissions de voirie accordées à France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le barème suivant pour la fixation de la redevance 2013.

Artères de Télécommunications en aérien
1,566 km x 53,33 € = 83,51 €

Artères de Télécommunications en souterrain
1,991 km x 40 € = 79,64 €

Emprises au sol

autres que les stations radioélectriques (cabines)
0,620 m² x 26,66 € = 16,52 €

REDEVANCE TOTALE À VERSER EN 2013: 179,67 €

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DESSERTE INTERNE DU LOTISSEMENT LES COUTURES TRANCHE II

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de 60 % du montant HT des travaux sur le réseau électrique du futur lotissement les Coutures, tranche II, pour un montant de 6 683,29 €.

L'autre partie de l'opération sera réglée par la Fédération Départementale D'énergies des Ardennes.

L'estimation totale HT de l'opération s'élève à 11 139,00 €.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2011-167

CRÉATION D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE, AIRE DE JEUX, BOX DE STOCKAGE AMÉNAGEMENT URBAIN MAÎTRISE D'ŒUVRE MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

La Commune a demandé l'intégration de conception d'ouvrages supplémentaires dans le cadre du marché de la création d'un terrain de pétanque, d'une aire de jeux et de box de stockage. Le nouveau montant estimatif des travaux s'élève par conséquent à environ 88 500,00 € HT.

La nouvelle rémunération forfaitaire du contractant est fixée à 4 000 € HT soit 4 784,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre de Monsieur DUBOIS, à 4 abstentions de Messieurs JOUNIAUX, Michel SIMON, BAYARD et M^{me} LANNOY et à 6 voix pour de Messieurs SAXE, DEBOWSKI, Bernard SIMON, DUTHOIT, NEGRI, HAUSSARD, accepte l'avenant à la convention 2011-167 dans le cadre du marché précité.

DEMANDE D'EXPLOITATION DES PARCELLES N° 246 et 247

PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE PAR L'EARL DES ROCHES MADOT

L'EARL Les Roches Madot représentée par Monsieur Pascal ADAM sollicite la Commune, propriétaire des parcelles n° 246 et 247 sises au lieudit Le Fond des Veaux, pour l'exploitation de celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la requête de l'EARL Les Roches Madot, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accède à la demande de Monsieur Pascal ADAM.

Le Conseil Municipal, unanimement, accepte de lui céder les parcelles précitées à titre gracieux. Mais celles-ci pourront éventuellement lui être reprises pour un besoin d'utilité publique si la commune décidait dans les années à venir à faire un lagunage.

GAEC DE LA FAGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande au Maire de transmettre un courrier à Monsieur VAN ISACKER, liquidateur du GAEC de la Fagne, demandant à celui-ci de faire procéder dans les plus brefs délais au nettoyage de la voirie communale. Cet état de fait laisse craindre des risques majeurs de pollution environnementale.

SÉANCE DU 21 JUIN

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE, PAR L'EXTENSION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ, AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION DE STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

Monsieur LAMARRE, directeur du CNPE de CHOOZ, a lancé en 2012 le projet de création d'une filière de formation professionnelle de niveau bac pro, relative à la protection et à la sécurité en milieu nucléaire, au Lycée de GIVET. La réussite d'un tel projet, où se croisent de nombreux acteurs, nécessite l'aménagement d'un internat.

Par délibération n° 2013-05-081 du 3 mai 2013, le Conseil de Communauté a décidé l'extension des compétences de la Communauté, au titre du développement économique, à l'aménagement et à la gestion de structures d'hébergement collectif dédiées en priorité à des jeunes en apprentissage, avec possibilité d'accueillir des travailleurs en déplacement ou d'autres jeunes pendant les périodes non réservées aux apprentis.

Considérant l'intérêt de ce projet pour le territoire communautaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de demander au Préfet l'extension des compétences de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, au titre du développement économique, à l'aménagement et à la gestion de structures d'hébergement collectif dédiées en priorité à des jeunes en apprentissage, avec possibilité d'accueillir des travailleurs en déplacement ou d'autres jeunes pendant les périodes non réservées aux apprentis.

ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place pour la rentrée scolaire 2013-2014, un accueil pré et post scolaire. Un animateur du Centre Social Le Lien de VIREUX-WALLERAND interviendra sur le temps scolaire. Le Conseil Municipal donne son aval pour le devis de la prestation qui s'élève à 5 955,52 € TTC. Monsieur Fabrice JOUNIAUX est unanimement désigné pour s'occuper du périscolaire.

KERMESSE DE L'ÉCOLE

La kermesse de l'école aura lieu au préau le vendredi 5 juillet. Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant des parents d'élèves et de l'école relatif à l'organisation de la kermesse qui clôturera l'année scolaire, le Conseil Municipal, unanimement, accepte d'offrir l'apéritif ainsi que du champagne pour les lots de la tombola.

ACQUISITION DE CAISSES PALETTES POUR STOCKAGE DANS LE HANGAR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 voix contre de Messieurs DUTHOIT et SIMON Michel, donne son aval pour l'acquisition de caisses palettes auprès de la société ISOPAC afin de pouvoir procéder au stockage dans le hangar communal.

Messieurs DUTHOIT et SIMON, quant à eux, renaient la solution d'une plateforme de stockage.

POSE DE PORTES EN PVC SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval au devis de l'entreprise LAURENT relatif à la pose de 5 portes en PVC dans la salle polyvalente et dont le montant s'élève à 1 667,20 € TTC.

ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCE IRRÉCOUVRABLE

Le Receveur Municipal expose au Maire qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'une somme d'un montant de 55,12 € pour un débiteur de la commune. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette somme précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de Monsieur DUTHOIT, accède à la demande du comptable public.

Le Conseil Municipal ouvre des crédits de la manière suivante:

- Compte « 673 » (titres annulés sur exercices antérieurs): + 60 €

- Compte « 022 » (dépenses imprévues): - 60 €

RÉSULTATS APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LOTISSEMENT LES COUTURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte rendu du conseil municipal 2013 (suite)

à l'unanimité, entérine le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 mai 2013, dans le cadre des travaux d'aménagement du Lotissement Les Coutures, Tranche II, à savoir:

- L'entreprise URANO pour le Lot n° 1 VRD pour un montant de travaux proposé de 616 408,50 € HT soit 737 224,57 € TTC.

- La SARL DALOZ Jean-Yves pour le lot n° 2 Éclairage Public pour un montant proposé de 28 706,00 € HT soit 34 332,38 € TTC.

- L'entreprise MJM Espaces Verts pour le lot n° 3 pour un montant proposé de 7 444,65 € HT soit 8 903,80 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces y afférent.

RÉSULTAT APPEL D'OFFRES AMÉNAGEMENT BOX DE STOCKAGE TERRAINS DE PÉTANQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 3 mai 2013, dans le cadre des travaux d'aménagement de box de stockage et terrains de pétanque, à savoir:

- L'entreprise URANO pour un montant de travaux proposé de 68 587,40 € HT soit 82 030,53 € TTC (offre de base).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces y afférent.

OPTIONS DU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE BOX DE STOCKAGE ET TERRAINS DE PÉTANQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour les différentes options du marché d'aménagement de box de stockage et terrains de pétanque dont le titulaire est la SNC URANO, à savoir:

- Option n° 1 pour 2 990,25 € HT

- Option n° 2 pour 2 955,00 € HT

- Option n° 3 pour 7 499,37 € HT

RENOUVELLEMENT LOCATION PHOTOCOPIEUR MAIRIE

La location du photocopieur actuel de la Mairie arrivant à échéance le 31 août 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre de Monsieur DUTHOIT, trouvant qu'il y a trop de photocopies faites en Mairie, décide de renouveler le matériel du secrétariat et retient le devis de la Société A.R. TECHNOLOGIE concernant le matériel proposé, à savoir: Photocopieur OLIVETTID- COLOR MF 222 MULTIFONCTIONS NOIR ET COULEURS. Le contrat de location s'échelonne sur 60 mois. Le loyer mensuel sera de 89 € HT.

NOMINATION DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES SUITE À LA DÉMISSION DE M. BERNARD SIMON

Suite à la démission de Monsieur Bernard SIMON de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse en tant que délégué communautaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 refus de délibérer sur ce point de Monsieur DUTHOIT, nomme en remplacement de Monsieur SIMON Bernard:

- Monsieur Richard DEBOWSKI, délégué titulaire

- Madame Lydie LANNOY, déléguée suppléante

TRANSFORMATION D'UN CDD EN CDI

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions de Messieurs SIMON Michel et SIMON Bernard, décide de transformer selon la réglementation en vigueur, l'emploi à temps non complet en Contrat à Durée Déterminée datant du 9 avril 1991, de l'adjoint technique territorial de 2^e classe, ayant la charge de la gérance et de l'entretien de la salle polyvalente, en Contrat à Durée Indéterminée et ce à compter du 1^{er} juillet 2013.

- La durée hebdomadaire de cet emploi reste inchangée à savoir: 4 h 15 hebdomadaires.

- La personne sera rémunérée sur l'indice brut: 297, indice majoré: 309.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR TRAVAUX D'EXTENSION HTA + POSTE LOTISSEMENT LES COUTURES

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement aux travaux d'extension HTA du futur lotissement Les Coutures, pour un montant de 73 514,00 €.

- L'estimation totale HT de l'opération s'élève à 130 581,00 €.

PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PARCELLES C 168 ET 253 APPARTENANT À L'INDIVISION MIDOUX

Le Conseil Municipal,

- Considérant la nécessité de faire passer, sur la parcelle C 253, au lieudit LE VILLAGE, la ligne électrique 20 000 KVAS devant alimenter le poste P3 « LES COUTURES »,

- Considérant que cette parcelle, d'une superficie de 1 are et 42 centiares appartenant à l'indivision MIDOUX, en l'étude de Maître MAQUENNE, notaire à FUMAY, et que les indivisaires refusent de signer une convention de passage,

- Considérant l'intérêt public de ces travaux d'électrification,

- Considérant qu'une canalisation d'eau potable traverse déjà la parcelle C 253 précitée,

- Considérant, par ailleurs, l'intérêt pour la collectivité de se porter acquéreur de la parcelle contiguë C 168, au lieudit LE VILLAGE, d'une superficie de 2 ares et 3 centiares, en vue d'y faciliter la circulation des engins en cas de problèmes sur les réseaux, et accessoirement d'y implanter un parking,

- Considérant que les indivisaires refusent de céder leur bien et que la procédure d'expropriation constitue le seul moyen dont la commune dispose pour acquérir ces parcelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles C 168 et C 253, au lieudit LE VILLAGE, appartenant à l'indivision MIDOUX.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de cette procédure. 6,14 %.

DIVAGATION DES CHIENS

Le Maire fait remarquer que depuis un certain temps, on aperçoit de plus en plus de chiens errants dans le village. Nous rappelons à tous que cette divagation est rigoureusement interdite comme le spécifie l'arrêté qui est toujours affiché à la Mairie. Merci de faire le nécessaire pour le respect de tous.

SÉANCE DU 19 JUILLET

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS SITUE A PROXIMITE DE LA DECHARGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente du bois stocké à proximité de la décharge, à 25 € le mètre, payable avant la livraison. Il sera proposé aux personnes âgées de plus de 70 ans ainsi qu'aux femmes seules. Les inscriptions se feront à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 15 septembre 2013. À partir du 16 septembre, le bois sera distribué aux personnes qui se seront inscrites. Le partage se fera selon les besoins des gens. Par contre, les personnes ayant des parts de bois ne pourront pas s'inscrire.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA DISSIMULATION DES RÉSEAUX HTA RUE DE LA GÉZÉRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de participer financièrement à hauteur de 25 % du montant HT de l'opération aux travaux de dissimulation des réseaux HTA rue de la Gézerie. La participation de la commune s'élèvera à: 11 513,00 €. L'estimation totale HT de l'opération est de 46 052,00 €.

Pour information: Suite à la présentation du plan réalisé par le Cabinet VILLEMIN en 2010, il s'avère que des emprises seront à réaliser entre la Commune et certains riverains, à savoir: Messieurs SAXE et CUVILLIER.

REMBOURSEMENT ASSURANCES MMA POUR BRIS DE GLACE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 393,92 € des assurances MMA relatif au remboursement d'un bris de glace sur le tracteur communal.

SUBVENTION AU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE PATRONALE 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention de Madame LANNOY, ne pouvant prendre part au vote, étant Présidente du Comité des Fêtes, alloue au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 6 000 € pour l'organisation de la Fête Patronale 2013.